

Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'ADAPEI 80

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion du **vivre ensemble**, au bénéfice des publics et des professionnels de l'ADAPEI 80 sur la période de **janvier à mars 2019**.

Date limite de dépôt de candidatures :

9 novembre 2018

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes pluridisciplinaires de l'ADAPEI 80¹.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'IME Les Papillons Blancs à Bussy-Lès-Daours et du SESSAD Les Roseaux à Amiens².

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquiescer une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

¹ ADAPEI 80 : association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés de la Somme

² IME : institut médico-éducatif / SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'ADAPEI 80 souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'IME Les Papillons Blancs à Bussy-Lès-Daours et du SESSAD Les Roseaux à Amiens.

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- approfondir et enrichir une démarche d'ouverture à l'art et à la culture en faveur du public accueilli, grâce à l'accompagnement d'un artiste professionnel et la découverte de son processus de création ;
- favoriser le travail collectif autour d'un projet commun et ainsi de renforcer le lien entre les deux établissements, les équipes et le public accueilli ;
- venir bousculer le fonctionnement habituel en venant réinterroger et renouveler les pratiques professionnelles au travers de médiations innovantes ;
- apporter des réponses complémentaires et différentes aux besoins et problématiques des publics accueillis ;
- renforcer les valeurs associatives : la place de la personne handicapée au sein de la société notamment au travers de l'art et de la culture, et l'acceptation de l'autre et de ses différences.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question du **vivre ensemble**.

Cette thématique a été choisi afin de provoquer des questionnements autour du vivre ensemble à propos des différences de handicap des personnes accueillies, et réduire les inégalités et les stigmatisations grâce à une démarche artistique.

- *Comment l'art peut être le vecteur du vivre ensemble ?*

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **10 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **janvier et mars 2019**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 500 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'IME Les Papillons Blancs à Bussy-lès-Daours et le SESSAD Les Roseaux à Amiens, de l'ADAPEI 80, sur accord explicite préalable de l'établissement et du service, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : l'ADAPEI 80

L'ADAPEI 80 est une association gestionnaire d'établissements et de services depuis 1964. Elle a pour vocation la promotion de la personne en situation de handicap, en favorisant son inclusion au sein de la société et au travers de la défense de sa dignité et de ses droits. Elle intervient sur le territoire de la Somme.

Les établissements concernés par le projet

L'IME Les Papillons Blancs de Bussy-lès-Daours (section SEES³ : 59 jeunes âgés de 3 à 17 ans) et **le SESSAD Les Roseaux** (23 jeunes âgés de 0 à 20 ans) accueillent des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle avec d'éventuels troubles associés : TSA, TED⁴, troubles psychiques, sensoriels, etc. qui peuvent être en lien avec des carences éducatives importantes. Il s'agit d'un public mixte, souvent issu de milieux précaires ou l'accès à la culture reste limité pour la majorité.

Une fiche de présentation détaillée de ces établissements est fournie en **annexe**.

³ SEES : section d'éducation et d'enseignement spécialisé

⁴ TSA : trouble du spectre autistique / TED : trouble envahissant du développement

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 9 novembre 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : ime.bussylesdaours.direction@adapei80.org et claire.gouelleu@ars.sante.fr.

Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA ADAPEI 80 / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 7 décembre 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- M. Bayard, directeur de l'IME Les Papillons Blancs ;
- Mme Gobe, chef de service à l'IME Les Papillons Blancs ;
- Mme Cochefert, chef de service au SESSAD Les Roseaux ;
- Mme Demane et/ou Mme Duriez, éducatrices spécialisées à l'IME Les Papillons Blancs ;
- Mme Lozouet, et/ou Mme Danzelle éducatrices spécialisées au SESSAD Les Roseaux ;
- Mme Brabant, orthophoniste à l'IME Les Papillons Blancs et au SESSAD Les Roseaux ;
- Mme Leroy, secrétaire de direction à l'IME Les Papillons Blancs ;
- *En qualité de membres invités, Mme Gouelleu, chargée de mission Culture-Santé DRAC/ARS Hauts-de-France, et/ou Mme Ardouin, son adjointe.*

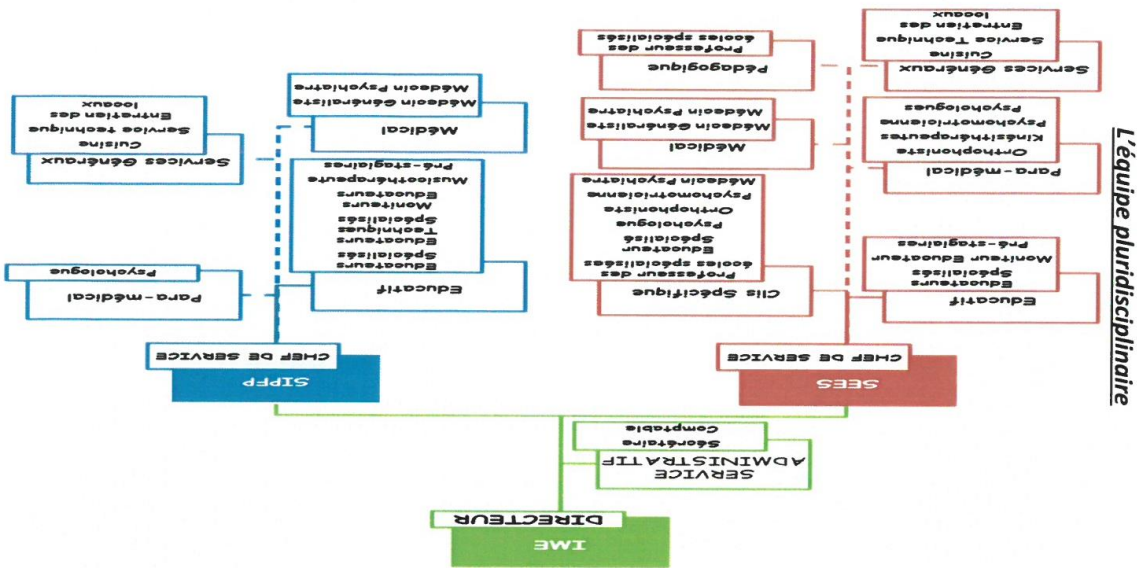
Coordinateur général

- M. Bayard, directeur de l'IME Les Papillons Blancs.

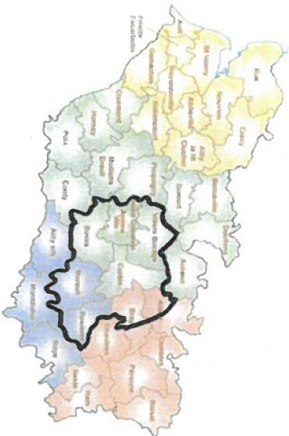
Référents opérationnels :

- Mme Demane et/ou Mme Duriez, éducatrices spécialisées à l'IME Les Papillons Blancs ;
- Mme Lozouet, et/ou Mme Danzelle éducatrices spécialisées au SESSAD Les Roseaux.

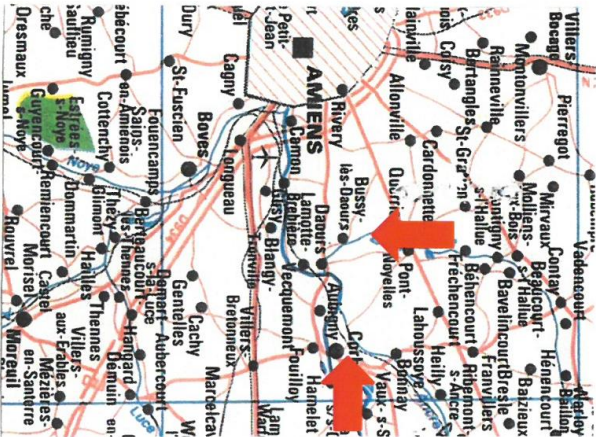
Présentation des établissements



Notre Secteur d'intervention



Nous situer



I.M.E « Les Papillons Blancs »

A.D.A.P.E.I 80

ime.bussylesdaours@adapei80.org

Section S.E.E.S/I.M.P



4, chemin des Buissonnets
80800 BUSSY LES DAOURS
☎ 03.22.40.30.00 - 📠 03.22.40.10.23

ULIS Ecole Spécifique dite Classe Intégrée

132, rue Saint Acheul - 80000 AMIENS
☎ 03.22.46.13.97
(Adresser le courrier au
25, rue René Cossin - 80090 AMIENS)

Section S.I.P.F.P/I.M.P.R.O



17 ter, rempart des Poissonniers
80800 CORBIE
☎ 03 22 96 80 19 - 📠 03.22.48.32.06

Maison de Fouilloy

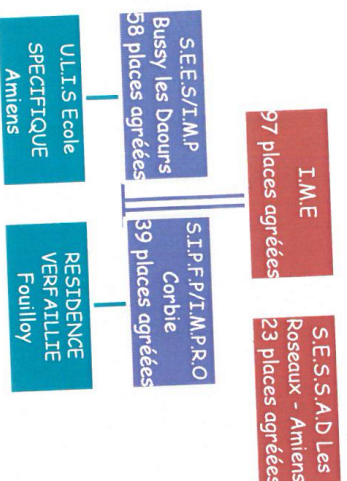
28, rue Jules Lardière - 80800 FOUILLOY
☎ 03.22.48.34.69

L'A.D.A.P.E.I 80 « s'associer pour entreprendre »

L'A.D.A.P.E.I.¹ 80 est l'association gestionnaire d'établissements et de services depuis 1964. Elle a pour vocation la promotion de la personne en situation de handicap, en favorisant son inclusion au sein de la société et au travers de la défense de sa dignité et de ses droits.

Présentation de l'établissement de l'I.M.E. « Les Papillons Blancs »

L'établissement sous une direction commune se décline schématiquement de la façon suivante :



Comment est-on orienté à l'I.M.E. ?

Pour être accueilli et maintenu à l'I.M.E., les enfants et les jeunes adultes doivent être orientés par la CDAP.H.², dépendant de la M.D.P.H.³. Cette instance peut-être saisie par les parents, les médecins, l'école, les services sociaux,...

¹ Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
² Institut Médico Educatif
³ Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
⁴ Maison Départementale des Personnes Handicapées

Le public accueilli

L'I.M.E. accueille une population mixte de 97 enfants et jeunes adultes de 3 à 20 ans en semi-internat au titre des annexes XXIV pour la déficience intellectuelle et l'inadaptation et XXIV Ter pour le polyhandicap.

A noter que certains jeunes adultes peuvent continuer d'être accueilli au titre de l'amendement CRETON. Ce dispositif législatif a pour fonction le maintien temporaire de jeunes adultes de plus de 20 ans au sein de l'I.M.E., ayant un projet de sortie vers une structure adulte.

Les missions

L'I.M.E. a pour mission d'assurer une prise en charge optimale de la personne accueillie et de l'accompagner dans son parcours de vie.

Pour se faire, l'établissement se fixe un certain nombre d'objectifs :

- Favoriser la réalisation des potentialités de la personne accueillie : prendre en compte la globalité de l'enfant par un suivi éducatif, thérapeutique, rééducatif, médical et professionnel
- Développer la personnalité, la communication et la socialisation au travers des compétences sociales, cognitives et pré-professionnelles
- Favoriser l'intégration de la personne au sein de son environnement

- Promouvoir le travail avec la famille et/ou l'entourage de l'enfant ou du jeune adulte et soutenir la fonction parentale

Ces objectifs sont personnalisés en fonction de chaque enfant ou jeune adulte, l'établissement s'engage à mettre en œuvre un P.I.A.⁵ dans le cadre et la limite des moyens humains et matériels dont il dispose et en fonction de son agrément du projet d'établissement et de son budget annuel.

⁵ Projet individuel d'Accompagnement

Le financement

L'établissement est financé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Depuis le 1^{er} janvier 2015 et la signature du C.P.O.M.⁶ Education Spécialisé de l'A.D.A.P.E.I 80, l'I.M.E. bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement, attribué par l'Agence Régionale de Santé.

L'organisation générale

L'I.M.E. est ouvert 207 jours par an.

L'accueil des enfants et des jeunes s'organise à la journée par le biais de différentes médiations.

L'établissement prend en charge l'ensemble des frais relatifs au P.I.A. dont le repas du midi et les transports.

A ce titre, il met en place plusieurs types de transport en fonction du lieu de domiciliation : des services de cars, des taxis, des transports adaptés.

L'admission

Une prise de contact avec l'établissement doit être effectuée soit par les représentants légaux de l'enfant ou le jeune adulte ou soit par des services partenaires.

Un entretien avec le Directeur et le Chef de Service de l'I.M.E. vous sera alors proposé ainsi qu'une visite de l'établissement.

A l'issue de cet entretien, il est demandé de confirmer l'inscription de l'enfant ou du jeune adulte sur la liste d'attente de l'I.M.E. Cette confirmation ne pourra être valable qu'avec une notification de la C.D.A.P.H. mentionnant une orientation en I.M.E., en cours de validité.

Lorsqu'une place à l'I.M.E. sera disponible, un deuxième rendez vous sera proposé ainsi que des journées de découverte, afin de confirmer l'admission.

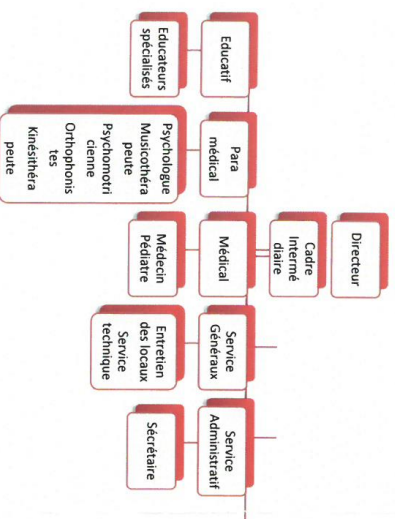
⁶ Contrat Pluri-annuel d'Objectif et de Moyen

Qui travaille au SESSAD ?

Le service est composé de salariés, dont certains sont à temps partiel.

Le rôle et la fonction des différents professionnels sont déterminés par le projet de service.

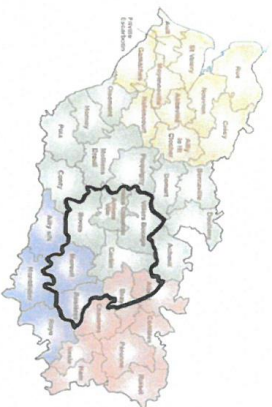
En plus des salariés, le service accueille de façon régulière des stagiaires venant de différentes écoles. Le service sollicite également des intervenants extérieurs. Par exemple : intervenants de l'école de Cirque, Cirque onfleux,...



Comment est financé le S.E.S.S.A.D ?

Le S.E.S.S.A.D est financé par l'organisme de Sécurité Sociale dont dépendent les représentants légaux, dans le cadre d'une Dotation Globale de Fonctionnement, attribuée par l'Agence Régionale de Santé Hauts de France (Nord-Pas de Calais-Picardie), suite à la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens « Education Spécialisée » de l'A.D.A.P.E.I.80 au 1er janvier 2015.

Quel est notre Secteur d'intervention ?



Comment nous situer ?



Service d'Education Spécialisée

et de Soins à Domicile

S.E.S.S.A.D

« Les Roseaux »

65 Avenue de la Défense Passive
80000 AMIENS

☎ : 03 22 43 27 27

📠 : 03 22 43 92 99

@ : sessad.lesroseaux@adapei80.org



A.D.A.P.E.I.80

2, rue Claudius Bombarnac - 80440 BOVES
☎ 03.22.45.04.27 📠 03.22.45.30.38

L'A.D.A.P.E.I. 80 « s'associer pour

entreprendre »

L'A.D.A.P.E.I.¹ 80 est l'association gestionnaire d'établissements et de services depuis 1964. Elle a pour vocation la promotion de la personne en situation de handicap, en favorisant son inclusion au sein de la société et au travers de la défense de sa dignité et de ses droits.

Comment est-on orienté au S.E.S.S.A.D ?

Pour être accueillis et maintenus au S.E.S.S.A.D, les enfants, adolescents et les jeunes adultes doivent être orientés par la C.D.A.P.H.² dépendant de la M.D.P.H.³. Cette instance peut être saisie par les parents, les médecins, l'école, les services sociaux,... Quand l'orientation est posée, les représentants légaux reçoivent une notification de décision confirmant l'orientation émanant de la M.D.P.H.

Qui est accueilli au S.E.S.S.A.D ?

Le S.E.S.S.A.D accueille une population mixte de 23 enfants, adolescents ou jeune adulte de la naissance à 20 ans, au titre des annexes XXIV et XXIV Ter présentant soit :

- une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés
- un polyhandicap
- 3 places spécifiques sont réservées pour des jeunes présentant des Troubles du Spectre Autistique ou des Troubles Envahissants du Développement⁴.

Quelles sont nos missions ?

Le S.E.S.S.A.D a pour mission d'assurer une prise en charge adaptée de la personne accueillie et de l'accompagner dans son parcours de vie.

Pour se faire, le S.E.S.S.A.D se fixe un certain nombre d'objectifs :

- **Favoriser la réalisation des potentialités de la personne accueillie** : prendre en compte la globalité de l'enfant ou de l'adolescent par un suivi éducatif, thérapeutique, rééducatif et médical
- **Développer la personnalité, la communication et la socialisation** au travers des compétences sociales, cognitives,...
- **Favoriser son intégration scolaire et sociale ainsi que son adaptation à l'environnement quotidien** : domicile, famille, école, crèche, centre de loisirs, club sportif,...
- **Promouvoir le travail avec la famille et/ou l'entourage de l'enfant, l'adolescent ou du jeune adulte et soutenir la fonction parentale**
- **Veiller aux liens entre les différents lieux de vie et de soins de la personne accueillie**, dans un souci de cohérence avec les différents partenaires.

Ces objectifs sont personnalisés en fonction de chaque enfant, adolescent ou jeune adulte. Le S.E.S.S.A.D s'engage à mettre en œuvre un Projet Individuel d'Accompagnement⁵ dans le cadre et la limite des moyens humains et matériels dont il dispose et en fonction de son agrément, du projet de service et de son budget annuel.

Comment être admis au S.E.S.S.A.D ?

A réception de la notification d'orientation M.D.P.H au S.E.S.S.A.D, un courrier est envoyé au jeune adulte ou aux représentants légaux de l'enfant ou de l'adolescent pour leur signifier la réception de la notification. Celui-ci peut être inscrit sur la liste d'attente, si la famille le souhaite.

Comment s'organise le S.E.S.S.A.D ?

Sous une direction commune, le S.E.S.S.A.D est rattaché à l'Institut Médico Educatif de Busy les Daours.

Le S.E.S.S.A.D est ouvert 207 jours par an, selon un calendrier annuel qui est transmis aux familles. L'accueil des enfants et des jeunes s'organise par rapport à un emploi du temps défini lors du Projet Individuel d'Accompagnement, avec des temps d'accompagnement éducatif, thérapeutique, rééducatif en individuel ou en groupe au S.E.S.S.A.D, dans l'établissement scolaire, au domicile ou dans tout autre lieu extérieur.

Le temps d'accompagnement varie en fonction des médiations proposées.

Le service prend en charge l'organisation des transports assurés conjointement par le S.E.S.S.A.D et/ou la famille.

¹ Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés

² Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

³ Maison Départementale des Personnes Handicapées

⁴ T.S.A ou T.E.D

⁵ P.I.A